

rer un sondage plus satisfaisant de l'opinion publique. A vrai dire voilà une des plus grandes difficultés auxquelles M. Davidson aura à faire face pour la simple raison qu'il aura beaucoup de mal à consacrer suffisamment de temps à ce secteur de la gestion. En outre, il ne pourra s'appuyer sur un groupe représentatif de Canadiens, appui dont il aurait besoin pour bien administrer la Société.

Mes remarques antérieures sur ce projet de loi reflétaient le point de vue d'un père de famille. J'avais alors soulevé l'importante question de la vie familiale. En ce qui concerne la programmation, les effets du bill sur la vie de famille constituent son principal aspect. Notre ancien gouverneur général, le regretté général Vanier, avait jugé bon de fonder au pays l'Institut Vanier de la famille. J'estime que la télévision peut fort bien servir à réaliser ou entraver son objectif.

Pour l'instant, je ne veux pas m'étendre sur la programmation. D'autres y ont déjà consacré beaucoup de temps. Toutefois, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'hier soir, à l'émission *The Way It Is*, on avait délibérément cherché à se moquer de l'un des aspects les plus importants de la vie de famille au Canada et de l'essence même de notre pays.

Cette émission portait sur la religion mais elle ne visait ni plus ni moins qu'à se moquer ouvertement et délibérément de la chrétienté et des questions religieuses. L'assistance, me semblait-il, réagissait très souvent comme une hyène moqueuse. L'émission avait pour but de se moquer de la religion et de susciter des controverses.

• (4.50 p.m.)

Quoi qu'il en soit, revenons aux débuts de Radio-Canada et examinons surtout certaines recommandations faites en 1929 par la Commission Aird à laquelle notamment Radio-Canada doit sa création ultérieure; nous constatons que ceux qui ont participé au débat ici reconnaissaient que la Commission Aird avait fait une recommandation très importante pour la radiodiffusion d'État, à savoir que des règlements devraient interdire, dans les émissions religieuses, toutes déclarations prêtant à controverse.

Ceux qui sont responsables de spectacles de ce genre qui sont diffusés dans tout le pays, comme hier soir—je veux parler de «*The way it is*»—en particulier de la partie de l'émission où l'on ridiculise la religion chrétienne, violent, me semble-t-il, un principe dont l'importance a été reconnue. Hier soir, au cours de l'émission en question, on a annoncé que la semaine prochaine, le programme serait consacré en partie à la question des stupéfiants, plus précisément même à la civilisation des stupéfiants au Canada. Que cela nous plaise ou non, a-t-on dit, nous vivons dans

une ère où les stupéfiants sont à l'honneur. Peut-on garantir aux parents canadiens qu'il ne s'agira pas une fois de plus d'un encouragement à utiliser le LSD ou la marijuana, comme cela s'est déjà fait?

Où sont donc les normes qui doivent servir à guider efficacement ceux qui sont responsables de la direction et de la réalisation des émissions et qui doivent nous garantir que de telles émissions ne feront pas davantage de tort à la jeunesse du pays? L'émission mettra-t-elle en relief des rapports comme celui que je viens de lire récemment, dans le *Globe and Mail*, qui nous apprend que dans la seule ville de New York, 250 jeunes ont été confiés à la garde d'institutions psychiatriques parce qu'ils souffrent d'insanité due à l'usage du LSD? Parlera-t-elle des autres dangers inhérents à l'emploi de la drogue en général, qu'il s'agisse des fumeurs de marijuana ou des usagers d'autres drogues d'accès si facile à nos jeunes?

Cette émission va-t-elle encourager nos jeunes à s'adonner à cette activité nocive?

Il faut qu'on nous donne certaines assurances pendant l'étude de ce bill car, je le répète, je ne vois rien dans ce texte qui améliorerait la position de la nouvelle direction de Radio-Canada. Cette mesure, à nos yeux, ne prévoit rien qui puisse permettre de déterminer ou d'orienter la politique régissant la programmation de notre radiodiffusion d'État. Voilà pourquoi, comme je l'ai annoncé—et je pense que de nombreux députés, ainsi que le ministre, accepteront ma proposition je l'espère—je vais proposer un amendement qui donnera plus de vigueur au bill en ce sens qu'il prévoira, pour la direction de Radio-Canada, une orientation et des directives plus précises.

Il est tragique que Radio-Canada ait eu un fort penchant à réaliser des pièces, des entrevues et des documentaires très fouillés qui, aux yeux des parents, visaient clairement à miner la vie de famille. Voilà pourquoi j'en appelle au comité et au ministre pour voir s'il est possible de modifier les termes du projet de loi de façon à renforcer le fonctionnement de la Société et la responsabilité et l'autorité des personnes qui en assument la direction. Les amendements dont j'ai parlé seront présentés à cette fin.

Je rappelle de nouveau au comité qu'à moins qu'il y ait une chaîne de responsabilité pour tous ceux qui occupent des postes de quelque autorité, on peut s'attendre à voir se passer ce qui s'est déjà produit trop souvent à Radio-Canada. Je veux parler de ceux qui s'attaquent impunément et sans relâche aux réputations, sapent la foi en Dieu ou dans la religion en général, corrodent le respect des lois et de l'autorité, et détruisent la saine vie familiale et la connaissance du bien et du mal. Cela me semble le fruit de la prédomi-